



Arrêté  
Portant permis de stationnement

**Mairie de l'Ile Bouchard**

Le Maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur CORINALDI Giancarlo demeurant au 36 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard en date du lundi 05 décembre 2022 qui souhaite effectuer des travaux de maçonnerie en occupant temporairement le domaine public au 36 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRÊTÉ :**

**Article 1**

Du mercredi 07 décembre 2022 au mercredi 21 décembre 2022, Monsieur CORINALDI Giancarlo domicilié au 36 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard est autorisé à procéder à des travaux de maçonnerie au 36 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard.

**Article 2**

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation d'une place de stationnement devant le 37 rue de la Liberté à l'Ile Bouchard ;

**Article 3**

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 4**

Monsieur CORINALDI Giancarlo est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5**

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Ile Bouchard le 05 décembre 2022

Arrêté n° 2022-12-231	
PUBLIÉ LE	05/12/2022
<b>ACTE EXÉCUTOIRE</b>	

Le Maire,  
Nathalie GINEAU